**ANNEX 2 : Modèle de déclaration sur l'honneur**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

- Appel d’offres ouvert sur offres de prix n°01/2024/FH2S

- Objet du marché : **la réalisation des prestations d’entretien et de nettoyage du siège de la Fondation Hassan II pour la Promotion des Œuvres Sociales au Profit du Personnel du Secteur Public de la Santé à Rabat, en lot unique.**

1. **Pour les personnes physiques**

Je, soussigné: (prénom, nom et qualité)

Numéro de tél ………… numéro du fax……………

Adresse électronique ……..

agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

adresse du domicile élu: .......................................................................................

affilié à la CNSS sous le n° : (1)

inscrit au registre du commerce de ..(localité) sous le n° …………………….(1)

n° de patente (1)

n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR ………….. (RIB)

1. **Pour les personnes morales**

Je, soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Numéro de tél ………….numéro du fax………..

Adresse électronique …

agissant au nom et pour le compte de(raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :

adresse du siège social de la société..............................................................

adresse du domicile élu........................................................................................

affiliée à la CNSS sous le n°……..…(1)

inscrite au registre du commerce (localité) sous le n°………………(1)

n° de patente……………………………………..………(1)

n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR ……(RIB), en vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

**Déclare sur l'honneur :**

1 ‑ m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2 ‑ que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du Règlement relatif aux formes et condition de passation du marché de la Fondation Hassan II pour la promotion des œuvres sociales au profit du personnel du secteur public de la santé.

3 - Etant en redressement judiciaire j’atteste que je suis autorisé par l’autorité judiciaire compétente à poursuivre l’exercice de mon activité (2)

4 ‑ m'engager, si j'envisage de recourir à la sous‑traitance :

- à m’assurer que les sous‑traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du règlement précité ;

- que celle-ci ne peut dépasser 50 % du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d’état principal prévues dans le cahier de prescriptions spéciales, ni sur celles que le maîtres d’ouvrage a prévu dans ledit marché ;

- à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées au Maroc (3) ;

5- m’engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraudes ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d’exécution du présent marché.

6- m’engage à ne pas faire, par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d’influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

7- atteste que je remplis les conditions prévues par l’article 1er du dahir n°1.02.188 du 12 joumada I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n° 53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise (4) ;

8- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d’intérêt tel que prévu à l’article 168 du règlement précité ;

9- je certifie l’exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l’honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature ;

10-Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l’article 142 du règlement précité, relatives à l’inexactitude de la déclaration sur l’honneur.

Fait à ………….le……………

(Signature et cachet du concurrent)

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par le pays d’origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant

(3) lorsque le CPS le prévoit

(4) à prévoir en cas d’application de l’article 144 du Règlement précité

(\*) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l’honneur.